CHAPITRE 73

OUVRAGES EN FONTE, FER OU ACIER

Notes

- 1.- Dans ce Chapitre, on entend par *fontes* les produits obtenus par moulage dans lesquels le fer prédomine en poids sur chacun des autres éléments et qui ne répondent pas à la composition chimique des aciers visée à la Note 1 d) du Chapitre 72.
- 2.- Aux fins du présent Chapitre, le terme *fils* s'entend des produits obtenus à chaud ou à froid dont la coupe transversale, de forme quelconque, n'excède pas 16 mm dans sa plus grande dimension.

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

	Cod	ficatio	n		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- Iémentaires
	73.01				Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en en acier.			
5		7301.10	00	00	- Palplanches	2,5	kg	-
5		7301.20	00	00	- Profilés	30	kg	-
	73.02				Eléments de voies ferrées, en fonte, fer ou acier : rails, contre-rails et crémaillères, aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou changement de voies, traverses, éclisses, coussinets, coins, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres pièces spécialement conçues pour la pose, le jointement ou la fixation des rails.			
		7302.10			- Rails			
7			10	00	conducteurs de courant, avec partie en métal non ferreux	2,5	kg	-
7				10	neufs	2,5	kg	-
7				90	– – – usagés	2,5	kg	-
7		7302.30	00	00	 Aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies 	2,5	kg	_
7		7302.40	00	00	- Eclisses et selles d'assise	2,5	kg	-
		7302.90			- Autres			
7			10	00	– – contre-rails	2,5	kg	_
7			20	00	– – – crémaillères	2,5	kg	-
7			30	00	– – plaques de serrage, plaques et barres d'écartement– – traverses	2,5	kg	-
7 7			40 90	00	autres	2,5 2,5	kg kg	_
	73.03	7303.00	00		Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte.			
5 5				10 20	tubes et tuyaux pour canalisations sous-pression	2,5 2,5	kg kg	-
5				31	non travaillés, goudronnés ou non, d'une longueur de :	2,5	kg	_
5				39	plus de 3 mètres	2,5	kg	_
5				91	travaillés ou revêtus (métallisés, émaillés etc) d'une longueur de :	2,5	kg	_
5				99	plus de 3 mètres	2,5	kg	-
	73.04				Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier.			
					- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs:			
5		7304.11	00	00	En acier inoxydables	2,5	kg	_
5		7304.19	00	00	Autres	2,5	kg	_
					 Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz : 			
5		7304.22	00	00	Tiges de forage en aciers inoxydables	2,5	kg	-
5		7304.23	00	00	Autres tiges de forage	2,5	kg	_

Co	odificatio	n		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- Iémentaires
5	7304.24	00	00	Autres, en aciers inoxydables	2,5	kg	_
5	7304.29	00	00	Autres	2,5	kg	_
	7304.31			 Autres, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés : Etirés ou laminés à froid 			
_	7304.51	100					
5		10	00	 d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm autres : 	2,5	kg	-
				 droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi : 			
5		20	00	d'une épaisseur maximale de 4 mm	2,5	kg	_
5		30	00	autres	2,5	kg	_
5		90	00	autres	2,5	kg	_
	7304.39			Autres			
5		10	00	d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	2,5	kg	_
				 autres : droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi : 			
5		20	00	d'une épaisseur maximale de 4 mm	2,5	kg	_
5		30	00	autres	2,5	kg	_
5	7304.41	90	00	 Autres, de section circulaire, en aciers inoxydables : Etirés ou laminés à froid 	2,5	kg	_
5		10	00	 d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm autres : droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, destinés exclusivement à la 	2,5	kg	-
				fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi :			
5		20	00	d'une épaisseur maximale de 4 mm	2,5	kg	_
5		30	00	autres	2,5	kg	_
5		90	00	autres	2,5	kg	_
	7304.49			Autres			
5		10	00	d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	2,5	kg	_
				 autres : droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi : 			
5		20	00	d'une épaisseur maximale de 4 mm	2,5	kg	_
5		30	00	autres	2,5	kg	_
5		90	00	autres Autres, de section circulaire, en autres aciers alliés :	2,5	kg	_
	7304.51			– – Etirés ou laminés à froid			
5		10	00	d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	2,5	kg	-

	Cod	ificatio	n		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- Iémentaires
					droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi :			
5			20	00	d'une épaisseur maximale de 4 mm	2,5	kg	_
5 5			30 90	00	autres	2,5 2,5	kg kg	_
Ü						2,0	Ng	
		7304.59			Autres			
5			10	00	d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	2,5	kg	_
					 droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi : 			
5			20	00	d'une épaisseur maximale de 4 mm	2,5	kg	_
5			30	00	autres	2,5	kg	_
5			90	00	autres	2,5	kg	-
		7304.90			- Autres			
					droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi :			
5			10	00	d'une épaisseur maximale de 4 mm	2,5	kg	_
5 5			20 90	00	– – – autres : – – – autres	2,5	kg	
	73.05				Autres tubes et tuyaux (soudés ou rivés, par exemple), de section circulaire, d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm, en fer ou en acier. – Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs :			
		7305.11			 – Soudés longitudinalement à l'arc immergé 			
5			10	00	– – d'une épaisseur maximale de 4 mm	30	kg	_
5			91	00	autres : d'une forme conique	30	kg	
5			99	00	autres	2,5	kg	_
		7305.12			 – Soudés longitudinalement, autres 			
5			10	00	– – – d'une épaisseur maximale de 4 mm – – autres :	30	kg	_
5			91	00	d'une forme conique	30	kg	_
5			99	00	autres	2,5	kg	-
		7305.19			– – Autres			
5			10	00	– – d'une épaisseur maximale de 4 mm– – autres :	30	kg	-
5			91	00	d'une forme conique	30	kg	-
5		7005.00	99	00	autres	2,5	kg	_
		7305.20			 Tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz 			
5			10	00	– – d'une épaisseur maximale de 4 mm– – autres :	30	kg	-
5			91	00	d'une forme conique	30	kg	_
5			99	00	autres	2,5	kg	_

	Codi	ficatio	n		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- lémentaires
					– Autres, soudés :			
		7305.31			Soudés longitudinalement			
5			10	00	d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi	00		
5			20	00	supérieure à 10,5 mm – – – autres, d'une épaisseur maximale de 4 mm	30 30	kg <mark>kg</mark>	_
5			91	00	– – – autres : – – – – d'une forme conique	30	kg	_
5			99	00	autres	2,5	kg	_
		7305.39			Autres			
5			10	00	d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi	20		
5			20	00	supérieure à 10,5 mm – – – autres, d'une épaisseur maximale de 4 mm	30 30	kg kg	_
5			91	00	– – – autres : – – – – d'une forme conique	30	kg	_
5		7005.00	99	00	autres	2,5	kg	_
		7305.90			- Autres			
5			10	00	d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	30	kg	_
5			20	00	autres, d'une épaisseur maximale de 4 mm	30	kg	-
5 5			91	00	– – – – d'une forme conique	30 2,5	kg	_
э	72.00		99	00	autres	2,5	kg	_
	73.06				Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier.			
					- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs:			
		7306.11			– – Soudés, en aciers inoxydables			
			10		d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
5				11	 d'une épaisseur inférieure ou égale 3mm: de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30	kg	-
5				13	autres : de section carrée ou rectangulaire	30	kg	_
5				19	autres:	30	kg	-
5				21	de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30	kg	-
5				23	autres : de section carrée ou rectangulaire	30	kg	-
5				29	autres:	30	kg	-
5 5			91 99	00 00	de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30 2,5	kg kg	_
		7306.19			Autres	2,0	9	
			10		– – – d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
5 5				10 90	de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30 30	kg kg	_
-					autres :		.5	

5 5		n		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unite de Quar Normal	Unités Comp- Iémentair
		91 99	00 00	de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30 2,5	kg kg	-
				 Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz: 			
	7306.21			Soudés, en aciers inoxydables			
		10		– – d'une épaisseur maximale de 4 mm :– – – d'une épaisseur inférieure ou égale 3mm:			
5			11	de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30	kg	-
5			13	aunes : de section carrée ou rectangulaire	30	kg	_
5			19	autres	30	kg	-
				autres:			
5			21	de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30	kg	-
5			23	duties : de section carrée ou rectangulaire	30	kg	_
5			29	autres.	30	kg	-
_		l		autres :			
5 5		91	00	de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30 2,5	kg kg	_
٠				autics	2,5	Ng	
	7306.29			Autres			
		10		– – d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
5			10	de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30	kg	-
5			90	– – – autres :	30	kg	_
5		91	00	de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30	kg	_
5		99	00	autres	2,5	kg	_
	7306.30			- Autres, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés			
		10		– – – d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
5			10	– – – d'une forme conique	30	kg	_
			91	autres : tubes présentés en bobine, d'une épaisseur de la paroi n'excédant pas			
				0,75 mm et dont les diamètres interne et externe n'excèdent pas respectivement 4 mm et 5,5 mm	10	kg	_
			99	autres	30	kg	_
				autres:			
5 5		91	00	– – – d'une forme conique – – – autres	30 2,5	kg kg	_
	7306.40			– Autres, soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables	2,0	κg	
				– – – d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
				d'une épaisseur maximale de 4 mm. d'une épaisseur inférieure ou égale 3mm:			
5		12	00	d'une forme conique	30	kg	_
5		18	00	autres	17,5	kg	-
5		21	00	autres : d'une forme conique	30	kg	_
5		29	00	autres	17,5	kg	-
_			ا . ا	autres :			
5 5		91	00	– – – d'une forme conique – – – autres	30 17,5	kg kg	_
	7000 50	33			ا ۱۲,۵	۸y	_
	7306.50			- Autres, soudés, de section circulaire, en autres aciers alliés			

	Codi	ificatio	n		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- Iémentaires
5				10	d'une forme conique	30	kg	_
5				90	autres	30	kg	_
5			91	00	– – – autres : – – – – d'une forme conique	30	kg	_
5			99	00	autres	2,5	kg	_
						,-		
					- Autres, soudés, de section non circulaire:			
		7306.61			De section carrée ou réctangulaire			
			10		d'une épaisseur maximale de 4 mm:			
5				10	d'une épaisseur inférieure ou égale 3mm	30	kg	-
5				90	autres	30	kg	-
5			90	00	autres	2,5	kg	_
		7306.69			De section non circulaire, autre que carrée ou réctangulaire			
5			10	00	– – – de forme pyramidale	30	kg	_
_			01	00	– – – autres: – – – – d'une épaisseur maximale de 4 mm	20	l.a	
5			91	00	d une epaisseur maximale de 4 mm. autres	30 2,5	kg kg	_
		7306.90			- Autres			
		7300.90						
			20		en acier inoxydable :			
					 d'une épaisseur maximale de 4 mm : d'une épaisseur inférieure ou égale 3mm:			
5				11	de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30	kg	_
5				12	de section carrée ou rectangulaire	30	kg	_
5				19	autres	30	kg	-
					autres:			
5				21	de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30	kg	-
5				22 29	de section carrée ou rectangulaire	30 30	kg kg	_
Ĭ				20	autres:	00	Ng	
5				31	de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30	kg	_
5				39	autres	2,5	kg	-
			90		autres :			
5				44	 d'une épaisseur maximale de 4 mm : de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire 	20	l.a	
5				11 19	de forme pyramidale, de forme conique avec section circulaire	30 30	kg kg	_
Ĭ				10	autres :	00	Ng	
5				91	de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30	kg	-
5				99	autres	2,5	kg	-
	73.07				Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple),			
					en fonte, fer ou acier.			
					- Moulés :			
		7307.11			– – En fonte non malléable			
5			10	00	joints dits « joints Gibault»	30	kg	_
5			90	00	autres	30	kg	-
		7307.19			Autres			
					– – en fonte malléable :			
5			10	00	bruts de fonderie	30	kg	_
5			20		autres	30	kg	_
5 ^I	I	I	90	00	– – – en fer ou en acier	30	kg	_

	Cod	ificati	on		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- Iémentaires
					- Autres, en aciers inoxydables :			
		7307.21	00		Brides			
5 5				10 90	– – – d'un diamètre extérieur inférieur à 1.000 mm – – – autres	30 30	kg kg	-
5		7307.22	00	00	Coudes, courbes et manchons, filetés	30	kg	_
5		7307.23	00	00	– – Accessoires à souder bout à bout	30	kg	_
5		7307.29	00	00	Autres	30	kg	_
					- Autres :			
		7307.91			Brides			
5			10	00	– – – en fonte non malléable	30	kg	_
5			20	00	– – en fonte malléable	30	kg	_
5			90	10	– – en fer ou en acier :– – – d'un diamètre extérieur inférieur à 1.000 mm	30	ka	
5 5				90	autres	30	kg kg	_
ŭ		7307.92			Coudes, courbes et manchons, filetés		i,g	
5			10	00	– – en fonte non malléable	30	kg	_
5			20	00	– – en fonte malléable	30	kg	_
5			90	00	– – en fer ou en acier	30	kg	-
		7307.93			Accessoires à souder bout à bout			
5			10	00	– – en fonte non malléable	30	kg	_
5			20	00	– – – en fonte malléable	30	kg	_
5			90	00	– – en fer ou en acier	30	kg	_
		7307.99			Autres			
5			10	00	– – – en fonte non malléable	30	kg	_
5			20	00	– – en fonte malléable	30	kg	-
5			90	00	– – en fer ou en acier	30	kg	-
	73.08				Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), en fonte, fer ou acier, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 94.06; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction.			
5		7308.10	00	00	- Ponts et éléments de ponts	30	kg	_
5		7308.20	00	00	- Tours et pylônes	30	kg	_
5		7308.30	00	00	- Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils	30	kg	-
		7308.40	00		- Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étançonnement ou d'étayage			
5				10	 – – chevalets d'extraction pour puits de mine ; étançons ou étrésillons ajustables ou télescopiques pour galeries de mines 	30	kg	_
5				90	autres	30	kg	_

	Codi	ificatio	n		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- Iámentaires
		7308.90			- Autres			
7			10	00	 support d'une hauteur de 3 à 12 mètres, conçu pour recevoir un ou plusieurs luminaires, consistant en un mât (ou fût) et éventuellement 			
7			20		une réhausse ou une ou plusieurs crosses (s)	30	kg	-
7				11	 – – – en mousse de polyuréthanne: – – – – dont l'épaisseur est inférieure ou égale à 40mm 	30	kg	_
7				19	dont l'épaisseur est supérieure à 40mm	30	kg	_
7				21	dont l'épaisseur est inférieure ou égale à 40mm	30	kg	_
7				29	dont l'épaisseur est supérieure à 40mm	30	kg	-
7				31	dont l'épaisseur est inférieure ou égale à 40mm	30	kg	_
7				39	dont l'épaisseur est supérieure à 40mm	30	kg	_
7 7			90	90	– – – en autres matières – – – autres	30 30	kg kg	-
	73.09	7309.00			Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.			
7			10	00	de transport ou d'emballage	30	kg	_
7			20	00	autres : pour matières gazeuses	30	kg	-
7			31 39	00	pour matières liquides : avec revêtement intérieur ou calorifuge	2,5	kg	-
7			39	10	autres : d'une capacité de plus de 100 m³	30	kg	_
7				90	autres	30	kg	-
7			82	00	silos en tôle ondulée ou profilée	2,5	kg	_
7			89	00	autres	30	kg	-
	73.10				Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés),			
					en fonte, fer ou acier, d'une contenance n'excédant pas 300 I, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement			
		7310.10			intérieur ou calorifuge. – D'une contenance de 50 l ou plus			
			10		de transport ou d'emballage :			
7				10	de plus de 50 l autres :	30	kg	-
7				21	bidons à lait	30	kg	-
7				29	boîtes à conserves	30	kg	_
7 7				91 99	– – – – – d'une épaisseur de tôle inférieure à 0,5 mm – – – – – d'une épaisseur de tôle égale ou supérieure à 0,5 mm	30 30	kg kg	_
'			90	33	a urie epaisseur de tole égale ou superieure à 0,5 mm	30	ry	_
5 8				10 90	en fonte	30 30	kg kg	- -
					- D'une contenance de moins de 50 I :		-	

	Codi	ificatio	n		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- lémentaires
		7310.21			– – Boîtes à fermer par soudage ou sertissage			
7			10	00	boites destinées au conditionnement des boissons, importées par les industriels intéressés ou pour leur compte	10	kg	_
			91		de transport ou d'emballage :			
7				10	– – – – boîtes à conserves	30	kg	_
7			99	90	autres	30	kg	_
5			99	10	autres : en fonte	30	kg	_
8				90	autres	30	kg	_
		7310.29			Autres			
			10		– – – de transport ou d'emballage :			
7				10	bidons à lait	30	kg	_
7				20	– – – boîtes à conserves	30	kg	_
7				90	autres	30	kg	_
_			90	40	autres :	20	l.a.	
5 8				10 90	en fonte	30 30	kg kg	_
Ü					duites	30	кg	
	73.11	7311.00			Récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier.			
7			10	00	sans soudure autres :	2,5	kg	-
7			20	00	autres : bouteilles à acétylène	2,5	kg	_
7			30	00	autres, réservoirs isothermiques à double paroi dont l'isolation est assurée	2,0	N9	
					par le vide	2,5	kg	_
7			40	00	 – – – autres, réservoirs isothermiques à simple paroi, calorifugés et protégés 			
_					extérieurement	2,5	kg	-
7			50	00	réservoirs sphériques d'une capacité supérieure ou égale à 1000 litres.	2,5	kg	_
7 7			60 71	00	 réservoirs cylindriques d'une capacité supérieure à 200 m³ réservoirs-citernes équipés de motopompe, d'article de robinetterie , 	2,5	kg	_
,			' '	00	d'appareils de contrôle (manomètre par exemple), avec tuyauterie d'alimentation, de retour et de distribution, l'ensemble étant monté sur un			
_			70		socle fixe	2,5	kg	_
7			73	00	réservoirs-citernes cylindriques renforcés d'une coque extérieure indissociable en matière plastique	2,5	kg	_
_			79		autres :			
7					 transportables et rechargeables d'une capacité entre 0,5 et 150 litres: récipients en acier soudé dit "bouteilles" ou "bonbonnière" pour gaz 			
					de pétrole liquéfié (GPL) conçus et standardisés:			
7					non revêtues ou renforcés de métriaux composites ou d'autres fibres			
7				21	pour : 	30	ka	_
7				22	une charge de 6kg	30	kg kg	_
7				23	une charge de 13kg	30	kg	_
7				24	une charge de 35kg	30	kg	_
7				29	autres	30	kg	_
_					autres :			
7				31	une charge de 3kg	30	kg	_
7 7				32 33	— — — — — — une charge de 6kg — — — — — — une charge de 13kg	30 30	kg ka	_
7				33 34	une charge de 13kg	30	kg kg	_
7				39	autres	30	kg	_
7				40	autres	30	kg	_
					autres:			
7				91	d'une capacité inférieure à 1000 litres	30	kg	_
7	70.45			99	d'une capacité égale ou supérieure à 1000 litres	30	kg	_
	73.12				Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires, en fer ou en			

	Codi	ificatio	n		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- Iémentaires
					acier, non isolés pour l'électricité.			
		7312.10	00		- Torons et câbles			
5				10	câbles constitués de fils d'acier plaqués ou revêtus, à haute résistance			
5				20	(120 kgs au millimètre carré et plus), d'un diamètre au moins égal à 1,4 mm torons de fils d'acier revêtus d'un alliage cuivre-zinc (laiton), d'une tension de	2,5	kg	_
5				90	rupture supérieure à 200 kgs au millimètre carré	2,5 2,5	kg kg	-
5		7312.90	00	00	- Autres	2,5	kg	_
	73.13	7313.00			Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non,	_,-,-		
	75.15	7313.00			en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures.			
5			10	00	en fils	30	kg	-
5			90	00	– – – en feuillard	30	kg	-
	73.14				Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier.			
					- Toiles métalliques tissées :			
5		7314.12	00	00	Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en aciers inoxydables	30	kg	_
5		7314.14	00	00	Autres toiles métalliques tissées, en aciers inoxydables	30	kg	_
		7314.19			Autres			
5			10		 nappes tramées dont la trame est constituée de monofilaments de polyamide adhérisés et dont la chaîne est constituée de dix torons au plus, par centi- mètre linéaire, en fils d'acier de haute résistance visés au n° 73.12.10.00.20 	2,5	kg	_
5			90	00	– – autres	30	kg	-
5		7314.20	00	00	 Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supé- rieure à 3 mm et dont les mailles ont une surface d'au moins 100 cm² 	30	kg	_
					- Autres grillages et treillis, soudés aux points de rencontre :			
5		7314.31	00	00	– – Zingués	30	kg	-
5		7314.39	00	00	Autres	30	kg	-
		7314.41	00		Autres toiles métalliques, grillages et treillis :- Zingués			
5				10	grillages simple torsion, triple torsion; grillages ondulés en fils de fer	30	kg	-
5		7314.42	00	90	autres Recouverts de matières plastiques	30	kg ka	-
5		7314.42	00	00	Autres	30	kg	-
5		1017.73		10	grillages simple torsion, triple torsion; grillages ondulés en fils de fer	30	kg	_
5				90	autres	30	kg	-
5		7314.50	00	00	- Tôles et bandes déployées	30	kg	-
	73.15				Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier.			

	Codi	ficatio	n		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- lémentaires
		7315.11	00		 Chaînes à maillons articulés et leurs parties : Chaînes à rouleaux 			
5 5				10 90	 entièrement en fonte, fer ou acier, non inoxydable, brutes, polies, oxydées, vernissées, zinguées, étamées, plombées, cuivrées autres 	30 30	kg kg	- -
		7315.12	00		Autres chaînes			
5 5				10 90	 entièrement en fonte, fer ou acier, non inoxydable, brutes, polies, oxydées, vernissées, zinguées, étamées, plombées, cuivrées autres 	30 30	kg kg	- -
5		7315.19	00	00	Parties	30	kg	_
5		7315.20	00	00	- Chaînes antidérapantes	30	kg	-
5		7315.81	00	00	- Autres chaînes et chaînettes : Chaînes à maillons à étais	30	kg	_
5		7315.82	00	00	Autres chaînes, à maillons soudés	30	kg	_
5		7315.89	00	00	Autres	30	kg	_
5		7315.90	00	00	- Autres parties	30	kg	_
7	73.16	7316.00	00	00	Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier	2,5	kg	_
	73.17	7317.00			Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre.			
5			20	10	pointes et articles assimilés : pointes	30	kg	_
5			90	90	chevilles rondes, crampillons ou cavaliers, pointes de vitriers, pointes de mouleurs etc	30	kg	-
5 5				10 45	clous : clous à ferrer les animaux autres	30 30	kg kg	_
5 5				55 75	autres : crochets et pitons sans pas de vis	30 30	kg kg	
5				95	autres	30	kg	_
	73.18				Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en fonte, fer ou acier. — Articles filetés:			
5		7318.11	00	00	Tire-fond	30	kg	_
		7318.12			– – Autres vis à bois			
5			10	00	destinées à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec			
5			90	00	communication de la comptabilité matières	2,5 30	kg kg	N -
		7318.13			Crochets et pitons à pas de vis			

C	odificatio	n		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- lémentaires
5		10	00	destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	ka.	B 1
5	7318.14	90	00	Vis autotaraudeuses	30	kg kg	N -
250	7310.14			vis autotaraudeuses			
5		90	00	destinées à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	kg	N
5		90	00	autres	30	kg	_
	7318.15			Autres vis et boulons, même avec leurs écrous ou rondelles			
5		20	00	destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	kg	N
5		30	00	Vis rondelles, utilisé pour la fixation du filtre sur le moteur, d'un diamètre	2,3	Kg.	
	343	00	00	extérieur de 12 mm et d'une hauteur de 24 mm	2,5	kg	
5		80	00	autres	30	kg	-
	7318.16			Ecrous			
5		15	00	destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	kg	N
5		20	00	 ferrures spéciales en acier, à double filetage, dites "embases" utilisées dans 	13550	9	
5		80	00	la fabrication des bouteilles à gaz liquéfié (écrous à "embases")	17,5	kg kg	-
	7318.19			Autres	5.73		
_	1010110	20	00				
5		20	00	destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	kg	N
5		80	00	autres - Articles non filetés :	30	kg	1.70
	7318.21			Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage			
5		10	00	 destinées à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec 			0.824
5		90	00	communication de la comptabilité matières	2,5 30	kg kg	N
	7318.22	200		Autres rondelles			
5		20	00	 destinées à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec 			
				communication de la comptabilité matières	2,5	kg	N
5		90	00	autres	30	kg	-
	7318.23			Rivets			
5		10	00	 destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour 			0 100

	Codification				Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp-
5	8		80	00	leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5 30	kg kg	
		7318.24			Goupilles et clavettes			
5			20		d'estinées à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	kg	N
1		7240.20	80	00	autres	30	kg	_
5		7318.29	15	00	 Autres destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec 			
			20 80	00	communication de la comptabilité matières	2,5 17,5 30	kg kg kg	N - -
	73.19				Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier; épingles de sûreté et autres épingles en fer ou en acier, non dénommées ni comprises ailleurs.			
		7319.40	00	00	– Epingles de sûreté et autres épingles	2,5	kg	-
		7319.90	00		- Autres			
				10 90	– – a iguilles à coudre, à ravauder ou à bro der	2,5 2,5	kg kg	7
	73.20	7320.10			Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier. – Ressorts à lames et leurs lames			
1			10	00	pour la suspension des véhicules du Chapitre 87	30	kg	- 1
1000000		7320.20		10 90	ressorts à lames simples ou superposées autres ressorts - Ressorts en hélice	30 30	kg kg	3 -
			10	00	pour la suspension des véhicules du Chapitre 87	30	kg	2
			90	00	autres	30	kg	_
		7320.90			- Autres			
			10	00	pour la suspension des véhicules du Chapitre 87	30	kg	÷
			30	10	ressorts spiraux plats	30	kg	
				20	ressorts en fils pour sièges, literie et similaires	30	kg	_
				30	Ressorts utilisés dans la fabrication des filtres automobiles, d'un diamètre extérieur compris entre 18 mm et 31 mm et d'une hauteur comprise entre 20mm et 25 mm.	2,5	Kg	
				80	autres ressorts.	30	kg	
	73.21				Poèles, chaudières à foyer, cuisinières (ycompris ceux pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central), barbecues, braseros, réchauds à gaz, chauffe-plats et appareils non électriques similaires, à usage domestique, ainsi que leurs parties, en fonte, fer ou acier.			-
					- Appareils de cuisson et chauffe-plats :			

	Codification Désignation des Produits						Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- Iémentaires
		7321.11			 – A combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles 			
					cuisinières :			
8			11	00	à 007	30	u	N
8			13	00	à gaz appareils mixtes (à combustibles gazeux et à combustibles liquides)	30	u	N
8			17	00	autres	30	u	Ν
8			21	00	– – – radiateurs : – – – – à gaz	30	u	N
8			23	00	appareils mixtes (à combustibles gazeux et à combustibles liquides)	30	u	N
8			27	00	autres	30	u	N
					autres:			
			91		à gaz:			
8				10	réchaud à un ou plusieurs foyers (feux) même avec un couvercle	30	u 	N
8 8			93	90	autres appareils mixtes (à combustibles gazeux et à combustibles liquides)	30 30	u u	N N
8			97	00	autres	30	u	N
		7321.12	00		A combustibles liquides			
8				10	– – cuisinières	30	u	N
8				20	radiateurs	30	u	N
8				90	autres	30	u	Ν
		7321.19			Autres, y compris les appareils à combustibles solides			
8			10	00	appareils de cuisson et chauffe-plats	30	u	N
			90		autres :			
8				10	cuisinières et réchauds	30	u	N
8				90	autres	30	u	N
					- Autres appareils :			
		7321.81			A combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles			
8			10	00	– – – à gaz	30	u	Ν
8			20	00	appareils mixtes (à combustibles gazeux et à combustibles liquides)	30	u	Ν
8			80		autres	30	u	N
8		7321.82	00	00	A combustibles liquides	30	u	N
8		7321.89	00	00	Autres, y compris les appareils à combustibles solides	30	u	N
		7321.90			- Parties			
8			10	00	– – – brûleurs à gaz à 6,8 ou 12 éléments rectilignes	2,5	kg	N
8			20	00	ensemble en acier pour grilloir composé de deux éléments emboutis, l'un		1.5	
8			30	00	en tôle et l'autre en toile – – – tôles découpées à format en une seule pièce comprenant trois panneaux	17,5	kg	N
					préformés non peinte ni émaillées ni autrement traitées en surface	17,5	kg	Ν
8			90	00	autres	30	kg	N
	73.22				Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte, fer ou acier; générateurs et distributeurs d'air			
					chaud (y compris les distributeurs pouvant également fonctionner			
					comme distributeurs d'air frais ou conditionné), à chauffage non			
					électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur, et			
					leurs parties, en fonte, fer ou acier.			

	Codi	ficatio	n		Désignation des Produits		Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- Iémentaires
					- Radiateurs et leurs parties :			
8		7322.11	00	00	En fonte	.30	kg	-
8		7322.19	00	00	Autres	30	kg	-
8		7322.90	00	00	- Autres	30	kg	-
	73.23				Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier; paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou en acier.			
8		7323.10	00	00	- Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	30	kg	-
		E.			- Autres :			
		7323.91	00		– – En fonte, non émaillés			
8				10 90	articles complets	30 30	kg kg	-
		7323.92	00		– – En fonte, émaillés			
8				10 90	articles complets	30 30	kg kg	<u>-</u>
		7323.93	00		En aciers inoxydables			
8				10 90	articles complets	30 30	kg kg	- -
		7323.94	00		– – En fer ou en acier, émaillés			
8 8				10 90	– – articles complets– – parties	30 30	kg kg	-
		7323.99			Autres			
8			10 90	00	 bacs sur roulettes pour ordures ménagères sous la forme d'éléments C.K.D autres : articles complets : 	10	kg	-
8				11	anticles complets :	30	kg	_
8				19 90	– – – – en fil, grillage, treillis ou autres	30 30	kg kg	_
	73.24				Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en fonte, fer ou acier		9	
		7324.10	00		- Eviers et lavabos en aciers inoxydables			
8				10	articles complets	30	kg	_
8				90	parties	30	kg	-
8		7324.21	00	00	– Baignoires : – – En fonte, même émaillées	30	kg	N

	Codi	ificatio	n		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- Iémentaires
8		7324.29	00	00	Autres	30	kg	N
		7324.90			- Autres, y compris les parties			
7			10	00	– – – chasse d'eau complète	17,5	kg	_
			90		 autres : articles complets :			
8				10	en fonte	30	kg	_
8				20	– – – – en tôle de fer ou d'acier : – – – – – inoxydables	30	kg	_
8				30	autres	30	kg	_
8				50	en fil, grillage, trellis ou autres	30	kg	_
8				90	parties	30	kg	_
	73.25				Autres ouvrages moulés en fonte, fer ou acier.			
		7325.10			- En fonte non malléable			
5			10	00	– – – pour voiries	30	kg	_
5			90	00	autres	30	kg	-
					- Autres :			
7		7325.91	00	00	Boulets et articles similaires pour broyeurs	30	kg	-
		7325.99			Autres			
			١		en fonte :			
5 5			11 19	00	– – – pour voiries – – – autres	30 30	kg kg	-
J			13	$ $	autres :	30	Ng	_
					accessoires pour lignes de transport de force et lignes de traction (pièces de suspension, griffes d'amarrage, palonniers, etc.) et ferrures pour lignes électriques :			
7			21	00	bruts	17,5	kg	_
7			29	00	polis ou revêtus	17,5	kg	_
7			30	00	 ferrures spéciales en acier, à double filetage, dites «embases» utilisées dans la fabrication des bouteilles à gaz liquéfié 	17,5	kg	_
7			40	00	 ébauches en fer ou acier spécifiquement destinées à l'élaboration de parties de la rubrique 84.32 non dénommées ni comprises ailleurs 	17,5	kg	_
			90		autres ouvrages :	17,5	Ng	
7				10	billes en acier non calibrées au sens de la note 6 du Chapitre 84	30	kg	-
5				91	autres .	30	kg	_
8				99	ouvrés	30	kg	-
	73.26				Autres ouvrages en fer ou en acier.			
					 Forgés ou estampés mais non autrement travaillés : 			
7		7326.11	00	00	Boulets et articles similaires pour broyeurs	30	kg	-
		7326.19			– – Autres			
7			10	00	 accessoires pour lignes de transport de force et lignes de traction (pièces de suspension, griffes d'amarrage, palonniers etc) et ferrures pour lignes électriques 	17,5	kg	_
			20		 fonds de réservoirs, fonds de citernes et fonds pouvant servir exclusivement pour la fabrication des chaudières et des réservoirs : 	17,0	кy	_
8				10	fonds bombés de forme circulaire ou elliptique d'un diamètre extérieur ou d'un grand axe, supérieur à 60 cm	30		
8				90	autres	30 30	kg kg	_
7			30	00	 ébauches spécifiquement destinées à l'élaboration de parties de la rubrique 84.32, non dénommées ni comprises ailleurs 	17,5	kg	_
8			90	10	– – autres : – – – échelles et escabeaux	30		_
8				10	echelles et escabeaux	30	kg	_

Codification			odification Désignation des Produits				Unités Comp- Iémentaires
5			20	agrafes de courroies et bandes transporteuses	30	kg	_
8			30	mousquetons pour tous usages	30	kg	_
8			40 50	 – – – palettes et plateaux analogues pour la manipulation des marchandises – – – cages et volières 	30 30	kg kg	_
8			60	 canettes, busettes, bobines et supports similaires pour filature et tissage. autres :	30	kg	_
8			81	bruts : estampés	30	kg	_
8			89	autres	30	kg	_
8			90	ouvrés	30	kg	_
	7326.20			- Ouvrages en fils de fer ou d'acier			
5		10 90	00	 buscs pour corsets, pour vêtements ou accessoires du vêtement et similaires autres : 	17,5	kg	_
5		90	10	agrafes de courroies et bandes transporteuses	30	kg	_
8			20	cages et volières	30	kg	_
8			30	corbeilles	30	kg	_
8			90	autres	30	kg	_
	7326.90			- Autres			
				 accessoires pour lignes de transport de force et lignes de traction (pièces de suspension, griffes d'amarrage, palonniers, etc) et ferrures pour lignes électriques : 			
7		11	00	bruts	17,5	kg	_
7		19 20	00	 polis ou revêtus fonds de réservoirs, fonds de citernes et fonds pouvant servir exclusivement pour la fabrication des chaudières et des réservoirs : 	17,5	kg	_
8			10	fonds bombés de forme circulaire ou elliptique d'un diamètre extérieur ou d'un grand axe, supérieur à 60 cm	30	ka	
8			90	– – – autres	30	kg kg	_
7		40	00	buses en tôle de fer galvanisée, ondulées	17,5	kg	_
7		50	00	- – tôles découpées en forme destinées aux chaînes de fabrication d'appareils frigorifiques importées à l'ordre des industriels spécialisés dans cette activité particulière et conduites directement à l'usine, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori	17,5	kg	_
7		60	00	ébauches spécifiquement destinées à l'élaboration de parties de la rubrique 84.32, non dénommées ni comprises ailleurs	17,5	kg	_
5		70	00	buscs pour corsets, pour vêtements ou accessoires du vêtement et similaires.	17,5	kg	_
8		80	00	 canettes, busettes, bobines et supports similaires pour la filature ou le tissage autres : 	2,5	kg	-
8		91	00	pots de filature	2,5	kg	_
8		99	10	– – – autres : – – – – échelles et escabeaux	30	kg	_
5			20	agrafes de courroies et de bandes transporteuses	30	kg	_
8			30	mousquetons pour tous usages	30	kg	_
8			40 50	 – – – – palettes et plateaux analogues pour la manipulation des marchandises – – – – cages et volières 	30 30	kg kg	_
8			60	plaques métalliques d'une longueur de 19 pouces comportant des			
			00	perforations sur toutes leurs longueurs	2,5	kg	_
8			90	autres	30	kg	_

Codific	ation	Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- Iémentaires

Codification	Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- lémentaires